

Dossier Inscription Concours AP 2019

Ouvert à tous les candidats âgés de 17 ans et plus à l'entrée en formation

En parcours intégral par Concours : formation initiale, continue ou en alternance (55 places)

FICHE D'INSCRIPTION AU CONCOURS AP du samedi 09 mars 2019 à 13h30.....	P.1
<u>à renvoyer par courrier postal avant le 3 février 2019 minuit</u>	
ANNEXE FICHE D'INSCRIPTION AU CONCOURS D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE EN FORMATION INITIALE OU ALTERNANCE ...	P.2
• Les objectifs de la communauté éducative.....	P.3
• Accès à la formation complète par concours.....	P.4
• Formation initiale en 10 mois <u>ou</u> Formation en alternance en 16 mois, le règlement financier.....	P.5
• Calendrier : de l'inscription au concours à la formation.....	P.6
Témoignages de nos anciens apprenants, aujourd'hui Auxiliaires de Puériculture Diplômés d'Etat.....	P.7

Devenez Auxiliaire de Puériculture à Carcado-Saisseval

Pour une formation à grande dimension humaine, innovante, avec :

- Une pédagogie active et efficace,
- Un enseignement mixte : présentiel et formation à distance (FOAD)
- Une immersion en stage : FEST et tutorat, avec des partenaires de stages [4 stages sur 6 affectés par l'IFAP],
- Un accompagnement de qualité et individualisé par l'équipe, de l'inscription à l'obtention du DE (99% de réussite depuis 5 ans),
- Et une insertion professionnelle, une suite de parcours rapide et efficace.

Parcours intégral préparant au Diplôme d'Etat d'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

en Formation INITIALE en 10 mois OU en ALTERNANCE en 16 mois : pour une rentrée en septembre 2019

<p>A REMPLIR EN MAJUSCULE et LISIBLEMENT</p> <p><input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur</p> <p>Nom de naissance : _____</p> <p>Nom d'épouse : _____</p> <p>Prénoms (2 maximum dans l'ordre de l'état civil) : _____</p> <p>Date de naissance : le ____ / ____ / ____ Lieu de naissance et département : _____</p> <p>Pays de naissance : _____ Nationalité : _____</p> <p>Adresse : _____</p> <p>Code Postal : _ _ _ _ Ville : _____</p> <p>☎ IOI _ _ _ _ _ _ _ _ Mail : _____</p> <hr/> <p>Situation de Famille : <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> en union <input type="checkbox"/> Autre: _____</p> <p>Avez-vous des enfants à charge ? <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI combien ? ____ Age de chacun : _____</p> <p>Sollicitez-vous un aménagement des conditions de concours d'entrée : <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI (joindre l'avis rendu par le médecin désigné par la CDAPH).</p> <p>Vous êtes dispensé(e) de l'épreuve écrite de Culture Générale du concours d'entrée en IFAP, si vous possédez et fournissez la photocopie du titre ou du diplôme obtenu :</p> <p>◆ Titre ou diplôme homologué de niveau IV ou supérieur:</p> <p><input type="checkbox"/> Baccalauréat, série : _____ Année : _____</p> <p><input type="checkbox"/> Autres : _____ Année : _____</p> <p>◆ Titre ou diplôme du secteur Sanitaire ou Social homologué de niveau V :</p> <p><input type="checkbox"/> BEP Carrières Sanitaires et Sociales Année : _____ <input type="checkbox"/> CAP Petite Enfance Année : _____</p> <p><input type="checkbox"/> Autres : _____ Année : _____</p> <p>◆ Titre ou diplôme étranger permettant d'accéder à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu :</p> <p><input type="checkbox"/> Baccalauréat, série : _____ Année : _____</p> <p><input type="checkbox"/> Autres : _____ Année : _____</p> <p>◆ Autres : (1^{ère} anné d'IFSI) : _____</p>	<p style="text-align: center;"><i>Réservé à l'administration</i></p> <p>N° dossier</p> <p>Appr _ _ _ _ </p> <p>Fi _ _ _ _ </p> <p>Tests <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Ecrit <input type="checkbox"/></p> <p>Dispense <input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/> Copie diplômes pour dispense écrit</p> <p>Niveau</p> <p>IV <input type="checkbox"/> _____</p> <p>V <input type="checkbox"/> _____</p> <p>Etranger <input type="checkbox"/></p> <p>Autre <input type="checkbox"/> _____</p> <p><input type="checkbox"/> Fiche inscription signée</p> <p><input type="checkbox"/> C.V</p> <p><input type="checkbox"/> Lettre motivation</p> <p><input type="checkbox"/> Pièce d'identité</p> <p><input type="checkbox"/> Aménagement concours</p> <p><input type="checkbox"/> Carte postale</p> <p><u>Règlement inscription concours: 90 € (Non remboursable)</u></p> <p><input type="checkbox"/> Chèque</p> <p><input type="checkbox"/> Mairie de Paris</p> <p><input type="checkbox"/> Autre</p> <p><u>Observations :</u></p>
<p>Après avoir pris connaissance de la Notice COCHER, RENSEIGNER</p> <p><input type="checkbox"/> Formation Initiale de sept 2019 à juillet 2020</p>	
<p>Je soussigné(e) _____</p> <p>Certifie sur l'honneur :</p> <p>-avoir pris connaissance de la notice d'information et du règlement financier et avoir fourni les renseignements et documents exacts.</p> <p>- m'engager à <u>respecter</u> le règlement général du Lycée et de l'IFAP (consultable sur le site internet www.carcado-saisseval.com).</p> <p>-m'engager à l'inscription définitive en formation* au moment de l'admission en juin 2019, (dans un des dispositifs décrit à la page 5) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Inscription individuelle : avec règlement des 860 euros en juin 2019 (en cas de désistement, cette somme reste acquise à l'Institut de Formation) et du solde de la formation entre septembre 2019 et juin 2020 ○ Inscription Formation Continue : fournir l'accord de prise en charge ○ Souhaite être pré-positionné à la subvention au programme Régional de Qualification par la formation continue. <i>Six places sont réservées sous condition d'être éligible.</i> <p>Date et signature précédée de la mention « lu et approuvé » :</p>	<p style="text-align: center;">d'information DEAP 2019 www.carcado-saisseval.com ET SIGNER 1 SEULE FORMATION AU CHOIX :</p> <p><input type="checkbox"/> Formation en Alternance de sept 2019 à déc 2020</p> <p>Je soussigné(e) _____</p> <p>certifie sur l'honneur que les renseignements fournis sont exacts. Je m'engage à <u>respecter</u> le règlement général du Lycée (consultable sur le site internet www.carcado-saisseval.com).</p> <p>Mon inscription en formation d'Auxiliaire de Puériculture en alternance (apprentissage ou contrat de professionnalisation) sera définitive, après les résultats du concours, à la signature du contrat d'apprentissage.</p> <p>Date et signature précédée de la mention « lu et approuvé » :</p>

Seule la Fiche d'inscription au concours dûment complétée est à renvoyer accompagnée des pièces à fournir

AVANT LE 3 FEVRIER 2019

(Le cachet de la Poste faisant foi).

ANNEXE FICHE D'INSCRIPTION AU CONCOURS D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE EN FORMATION INITIALE OU APPRENTISSAGE

POUR TOUS LES CANDIDATS :

Le dossier doit être constitué des pièces suivantes (à présenter dans l'ordre de la liste ci-dessous) :

Attention : les dossiers incomplets (rubrique non renseignée, photocopies manquantes) seront rejetés.

la fiche d'inscription dûment renseignée, datée et signée précédée de la mention « lu et approuvé » avec une photo d'identité récente obligatoire

1 curriculum vitae ;

1 lettre de motivation ;

1 photocopie recto-verso de la carte d'identité ou de séjour **EN COURS DE VALIDITÉ** ;

1 carte postale ordinaire libellée à vos noms et adresse, **timbrée que nous vous retournerons pour accuser réception de votre dossier**

1 chèque de **90 euros** pour les frais d'inscription au concours à l'ordre de **CARCADO SAISSEVAL (en cas de désistement, cette somme reste acquise à l'Institut de Formation)**.

Le candidat qui sollicite auprès de l'IFAP ou de l'IFAS un aménagement des conditions de concours d'entrée doit **au moment de son inscription** préciser sa demande et la nature de l'aménagement demandé (par exemple temps supplémentaire, accessibilité, aides humaines...) en joignant l'avis rendu par le médecin désigné par la CDAPH.

Les candidats pouvant être dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité doivent fournir : 1 copie du ou des **diplômes obtenus** pour les candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme homologué

◆ d'un titre ou diplôme au minimum au **niveau IV (Baccalauréat, Brevet Professionnel, Brevet de Technicien...)**

◆ d'un titre ou diplôme du secteur Sanitaire ou Social ou homologué au minimum au **niveau V (BEPCSS, CAP Petite Enfance, BEPA Services aux personnes...)**.

◆ *Les candidats titulaires d'un **diplôme étranger** leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu devront fournir :*

- 1 copie de ce diplôme

- 1 attestation établie par le Ministère de l'Education du pays ayant délivré le diplôme et précisant que le titre obtenu permet l'inscription en université de ce pays.

- La traduction, par un traducteur assermenté, des documents originaux

Ou bien il est possible de demander au **centre ENIC-NARIC*** France une lettre indiquant que votre diplôme est comparable à celui obtenu par un élève titulaire du baccalauréat de l'enseignement du second degré des lycées français.

(Voir le site internet : <http://www.ciep.fr/enic-naricfr/>).

*Le centre ENIC-NARIC France est le centre français d'informations sur la reconnaissance académique et professionnelle des diplômes.

Les Titulaires de BAC ASSP et SAPAT ou élèves en classe de Terminale ASSP ou SAPAT qui souhaitent s'inscrire à la sélection pour un accès avec dispense de formation pour préparer le DEAP téléchargeront la fiche d'Inscription à la sélection :

sur www.carcado-saisseval.com/ aller à la rubrique *Inscriptions* au bas de la page d'accueil et télécharger :

inscription_selectionBAC_AsspSapat_AP_2019

Deux mois avant la rentrée en formation, un **certificat médical** attestant que vous êtes à jour des vaccinations obligatoires et que vous ne présentez pas de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession d'auxiliaire de puériculture établi par un médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé. (voir site internet de l'ARS pour avoir les adresses des professionnels).

Vaccinations obligatoires : DT Polio, BCG et dernier test tuberculitique, **Hépatite B** et sérologies

Vaccinations fortement recommandées : Rubéole, Rougeole, Oreillons, grippe

SUR CONCOURS

élèves en Formation Initiale en 10 mois : de septembre 2019 à juillet 2020

apprentis en 16 mois : de septembre 2019 à décembre 2020

Résultats au DEAP depuis 5 ans : 99 %

RESPONSABLE : Sylviane FIOR

FORMATEURS : Fabienne CHANOSZ, Bénédicte MARRET,

Mona M'NASRI, Marie LIVERNET, Philippe RAGOUT

☎ 01.45.48.85.69

Contact : concours.ap-as@carcado-saisseval.com

Les objectifs de la Communauté Educative

Accueillir chaque jeune comme personne unique et l'aider à devenir un être autonome capable d'action positive et d'engagement personnel. La Communauté Educative du Lycée CARCADO-SAISSEVAL a pour vocation de :

- Préparer l'élève aux diplômes et qualifications proposés et adapter son enseignement aux capacités de l'élève et à son évolution, en lui proposant des objectifs compatibles avec ses possibilités dans un esprit de pédagogie de la réussite ;
- Accompagner l'élève en lui donnant la possibilité de se situer et de progresser grâce à un dispositif collectif et individuel continu d'évaluation ;
- L'aider à mieux se connaître, à découvrir ses propres richesses, à définir son projet professionnel et le parcours de formation le plus approprié.
- Favoriser l'insertion professionnelle de l'élève ou de l'étudiant, notamment par l'acquisition des compétences et des comportements professionnels adaptés ;
- Donner au jeune accès aux méthodes, outils et technologies lui permettant de s'adapter au monde de demain.

Elle œuvre aussi à :

- Faire comprendre à chacun les exigences de la vie collective, sociale et professionnelle et l'aider à devenir capable de prendre des responsabilités tant au plan individuel que collectif notamment par la capacité à former des projets et à les mener jusqu'à leur terme ;
- Aider le jeune à s'ouvrir à la découverte et au respect des autres, des différentes cultures, à la connaissance du monde et de sa diversité et à lui apporter son soutien dans son cheminement spirituel, dans le respect des convictions de chacun.

Le Lycée CARCADO-SAISSEVAL est aujourd'hui l'héritier de l'œuvre créée en 1803 par Madame de CARCADO et Madame de SAISSEVAL inspirée par la pensée et les écrits du Père de CLORIVIERE.

Une vocation de deux siècles

CARCADO-SAISSEVAL a été fondé au temps de la Révolution Française par Madame de CARCADO et Madame de SAISSEVAL, Dames d'Honneur de Madame Elisabeth de France, sœur du Roi Louis XVI. Elles font en 1790, en la cathédrale Notre Dame de Paris, un vœu pour que « la Religion se conserve en ce Royaume » et par lequel elles s'engageaient à s'occuper, « après la Tourmente », des enfants délaissés. A leur retour d'exil, Madame de CARCADO et Madame de SAISSEVAL, toutes deux veuves, fondent en 1803 sur l'emplacement du 121 boulevard Raspail une œuvre destinée à éduquer des jeunes venus de tous les milieux ayant perdu leurs parents pendant la Révolution. Elles ouvrent un internat pour les jeunes filles et trouvent des familles d'accueil pour les garçons.

Tous reçoivent un enseignement général et apprennent un métier.

Depuis cette date, et encore aujourd'hui, les valeurs de l'Evangile ont été la référence pour l'accueil et l'accompagnement des jeunes jusqu'à leur vie d'adulte, conciliant à la fois éducation à la vie et formation professionnelle.

La Communauté Educative du Lycée CARCADO-SAISSEVAL se sent responsable de la valorisation de cet héritage au début du troisième millénaire et continue de se sentir engagée pour l'accueil de chacun des élèves et sa préparation à sa vie d'adulte tant personnelle que professionnelle.

Le jeune est au centre de son projet éducatif. Est proposé aux jeunes et à leurs familles, un Projet d'Etablissement fondé sur la parole salvatrice de Jésus Christ. « Lève-toi et marche ».

*Arrêté relatif au Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de puériculture du 16 janvier 2006 ; sous réserve de modification des textes légaux et des dispositifs régionaux

ACCES A LA FORMATION COMPLETE PAR CONCOURS

→ **CONDITIONS D'ADMISSION AU CONCOURS**

Aucun diplôme n'est requis pour s'inscrire au concours ;

Pour la formation Initiale : Etre âgé de plus de 17 ans à la date d'entrée en formation.

Pour la formation en Alternance : Etre âgé de 17 ans à 26 ans à la date d'entrée en formation.

→ **EPREUVES D'ADMISSIBILITE et D'ADMISSION AU CONCOURS**

Un test d'aptitudes (OBLIGATOIRE POUR TOUS LES CANDIDATS) d'une durée de 1 heure 30, noté sur 20. Ce test a pour objet d'évaluer les aptitudes suivantes : l'attention, le raisonnement logique et l'organisation.

Une épreuve écrite et anonyme de culture générale et d'admissibilité, **d'une durée de 2 heures**, notée sur 20. Cette épreuve a pour objet d'évaluer les capacités de compréhension et d'expression écrite du candidat. Elle se décompose en 2 parties :

- Une partie portant sur un texte de culture générale centré sur un sujet d'actualité d'ordre sanitaire et social.
- Une partie portant sur des notions élémentaires de biologie humaine, sur les quatre opérations numériques de base, sur des exercices mathématiques de conversion.

Sont dispensés de cette épreuve écrite de culture générale :

- Les candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme homologué au minimum au niveau IV ou enregistré à ce niveau au répertoire national de certification professionnelle, délivré dans le système de formation initiale ou continue français ;
- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V, délivré dans le système français de formation initiale ou continue ;
- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu ;
- Les étudiants ayant suivi une première année d'études conduisant au diplôme d'Etat d'Infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année.

Une épreuve orale d'admission de 20 minutes, précédée de dix minutes de préparation, **devant 2 membres du jury** : faire un exposé rapide à partir d'un thème relevant du domaine sanitaire et social, puis répondre aux questions du jury dans un entretien portant sur les connaissances et l'intérêt du candidat pour la profession d'Auxiliaire de Puériculture.

→ **Inscription au concours : de fin novembre 2018 jusqu'au 3 février 2019**

Télécharger le dossier d'inscription au concours www.carcado-saisseval.com : aller à la rubrique *Inscriptions* au bas de la page d'accueil, puis télécharger : **inscription_concours_AP2019**

Renvoyer le dossier complet avec les documents demandés au dos de la fiche d'inscription pour le 25 janvier 2019 au plus tard (le cachet de la poste faisant foi) à :

Carcado-Saisseval/IFAP Concours 121 Bd Raspail-CS 10622 75006 PARIS

→ **Epreuve(s) écrite(s) du concours**

Samedi 9 mars 2019 à 13h30 sur convocation par courrier

Résultats de l'*admissibilité* : vendredi 29 mars 2019 à 17h00 par affichage au lycée et par courrier.

→ **Epreuves orales du concours :**

Mai 2019 sur convocation par courrier

Résultats de l'*admission* : vendredi 24 Mai 2019 à 17h00 par affichage au lycée et par courrier.

LA FORMATION COMPLETE

8 modules d'une durée de 17 semaines (sur la base de 35 heures hebdomadaires). En enseignement en présence à l'IFAP et en formation ouverte à distance.

- **Module 1** : Accompagnement d'un enfant dans les activités de la vie quotidienne
- **Module 2** : Etat clinique d'une personne à tout âge de la vie
- **Module 3** : Les soins à l'enfant
- **Module 4** : Ergonomie
- **Module 5** : Relation - Communication
- **Module 6** : Hygiène des locaux hospitaliers
- **Module 7** : Transmission des informations
- **Module 8** : Organisation du travail

6 stages de 4 semaines

Effectués en milieu hospitalier et extrahospitalier sur une durée de 24 semaines (sur la base de 35 heures par semaine).

Compétences à acquérir

L'Auxiliaire de Puériculture :

- Accueille et accompagne un enfant ou un groupe d'enfants, de la naissance à l'adolescence, en collaboration et sous la responsabilité de l'infirmier ou de la puéricultrice, dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne ainsi que les parents dans leur rôle éducatif.
- Réalise les soins à l'enfant de la naissance à l'adolescence, adaptés à son état clinique, son âge et ses habitudes de vie.
- Etablit une communication adaptée aux enfants et à leur entourage.
- Entretien les locaux et le matériel spécifique aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux.
- Utilise les principes d'ergonomie en tenant compte des besoins des enfants et aménageant un espace sécurisé et sécurisant.
- Transmet les informations nécessaires à la continuité des soins au sein de l'équipe, avec discernement et dans le respect des règles déontologiques et du secret professionnel.
- Organise son travail au sein d'une équipe pluri professionnelle.

Evaluation continue et modulaire tout au long de la formation. Sont déclarés reçus au diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture les candidats qui ont validé l'ensemble des compétences liées à l'exercice du métier.

2 voies pour un même Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de puériculture

La Formation Initiale D'Auxiliaire de Puériculture

- ◆ avoir **plus de 17 ans** au moment de l'entrée en formation.
- ◆ **être admis au concours** d'entrée en formation.

La formation initiale se déroule sur **dix mois de septembre 2019 à juillet 2020.**

Règlement Financier :

- **Inscription individuelle : 4550 euros**
- **Inscription prise en charge par une entreprise ou congé individuel de formation : 6100 euros**

Cette somme comprend : les assurances, les cotisations, les frais de timbres et de reprographie.

Prévoir environ 100 euros supplémentaires pour les frais de tenues de stage.

Confirmation de l'inscription en juin 2019 : 860 euros (**en cas de désistement, cette somme reste acquise à l'Institut de Formation**) par chèque établi à l'ordre de « Carcado-Saisseval ».

- Le règlement de la scolarité, après déduction de la somme versée à la confirmation de l'inscription (de 860 euros), se fait par prélèvements automatiques mensuels dès l'entrée en formation (soit 410 euros par mois pendant 9 mois d'octobre à juin). En cas de désistement, toute formation démarrée est due dans sa totalité.

Financement des études sous conditions*

Subvention dans le cadre du Programme Régional de Qualification par la Formation Continue (SPRF) de la REGION Ile-de-France : prise en charge du coût de la formation, **dans la limite des crédits disponibles*** et par convention avec notre

Institut de Formation, **pour les parcours complets présents 1 mois après la rentrée**, en priorité pour ceux qui ne disposent pas d'un premier niveau de qualification, dit « public SPRF ».

Priorité aux jeunes inscrits en mission locale, aux demandeurs d'emploi, aux bénéficiaires du RSA et des contrats aidés), en fonction de leur rang au concours d'entrée en formation.

SALARIES – Inscription prise en charge par l'entreprise ou congé de formation. Avec un accord de prise en charge établi par l'employeur à fournir à la confirmation d'entrée en formation (pour établir une convention de formation avec l'employeur). **Ou Congé individuel de formation (CIF) ou un congé de formation professionnelle (CFP) :** avec un accord de prise en charge établi par l'organisme gestionnaire (OPCA, Fongecif, FAF, ANFH...) à fournir à la confirmation d'entrée en formation.

CANDIDAT – Inscription individuelle : Une bourse peut être attribuée par la Région Ile-de-France en fonction des ressources du foyer fiscal.

Possibilité de solliciter **votre Région** (si vous habitez en dehors de la Région Île-de-France) ; ou **votre département.**

**Sous réserve d'acceptation des textes légaux, et des dispositifs régionaux* Sous certaines conditions, actions financées par la Région Île-de-France.

La Formation en Alternance D'Auxiliaire de Puériculture

- ◆ avoir **plus de 17 ans et moins de 30 ans*** au moment de l'entrée en formation.
 - ◆ **être admis au concours** d'entrée en formation
 - ◆ **être signataire d'un contrat d'alternance** avec un employeur.
- L'ensemble de l'Alternance se déroule sur **seize mois de septembre 2019 à décembre 2020.**

La formation dure 16 mois de septembre 2019 à décembre 2020 avec une alternance **d'enseignement théorique** à l'UFA Carcado-Saisseval et des **stages pratiques** pour partie chez l'employeur signataire du contrat d'alternance et pour partie auprès d'autres établissements du secteur sanitaire et social accueillant des enfants. **Le temps de présence chez l'employeur** est de 35 heures hebdomadaires.

Contrat d'alternance : rémunération et exonération des frais de formation.

Les frais de formation sont pris en charge par l'employeur après signature d'un contrat d'alternance.

La voie de l'alternance permet d'obtenir le Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture ainsi qu'une rémunération durant la période de formation. Les apprentis sont des salariés à part entière bénéficiant d'un contrat de travail répondant aux mêmes règles qu'un contrat à durée déterminée.

Si, à l'issue de la période d'alternance, l'apprenti est embauché dans son entreprise, ses années d'alternance comptent au titre de l'ancienneté.

L'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti cette formation professionnelle dispensée pour partie chez l'employeur et pour partie à l'UFA Carcado-Saisseval.

L'UFA est en relation avec des employeurs du secteur et apporte son soutien aux candidats admissibles au concours pour leur recherche d'employeurs d'avril à juillet 2019.

**en expérimentation le contrat d'alternance est porté jusqu'à 30 ans pour des contrats signés avant le 31/12/2019*



LES PERSPECTIVES DE LA FORMATION

1. Le titulaire du DEAP peut exercer sa profession en milieu hospitalier et extra hospitalier Privé ou Public :

- dans les Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants (Crèches, Haltes-Garderies, Multi-Accueils...)
- dans les Centres de Rééducation pour enfants handicapés
- dans les services de Maternité et de Pédiatrie
- dans les Centres de Protection Maternelle et Infantile
- dans les Pouponnières, Centres Maternels

2. Accéder à la formation d'Aide-Soignant, après avoir travaillé au moins 6 mois en tant qu'Auxiliaire de Puériculture DE.

3. Après 3 ans d'exercice, le titulaire du DEAP peut se présenter :

- au concours dans les IFSI
- au concours d'éducateur de jeunes enfants.

CALENDRIER

Accès par concours Formation Complète	Calendrier
CONCOURS ouvert à toute personne née avant le 1 ^{er} septembre 2002 Coût de l'inscription au concours : 90€ Pour une formation complète menant au DEAP	

Ouverture des inscriptions

Télécharger la fiche d'inscription au concours sur www.carcado-saisseval.com/ aller à la rubrique Inscriptions au bas de la page d'accueil et télécharger : inscription_concours_AP2019	A partir de fin novembre 2018
---	--------------------------------------

Clôture des inscriptions

Renvoyer la fiche d'inscription au concours avec le choix formation initiale ou par alternance avec les pièces complémentaires Avant le 3 février 2019 minuit	3 février 2019
---	-----------------------

Calendrier des épreuves

Epreuves écrites d'admissibilité	Samedi 09 mars 2019 à 13h30 à Paris 6^{ème} ou 15^{ème}
Résultats de l'admissibilité au concours	29 mars 2019
Epreuve orale d'admission	Mai 2019 à Paris 6 ^{ème} ou 15 ^{ème}
Résultats de l'admission au concours	24 mai 2019

Formation initiale complète	Coût individuel : 4550 € Coût pris en charge par une entreprise ou congé individuel de formation : 6100 € Coûts demandeur d'emploi : subvention de la Région Ile-de-France et de Pôle Emploi sous conditions (public SPRF)	<i>en 10 mois : de septembre 2019 au DEAP en juillet 2020</i>
Formation en Alternance complète ou partielle	Coûts pris en charge par l'employeur Rémunération en pourcentage du SMIC en qualité d'apprenti	<i>en 16 mois : de septembre 2019 au DEAP en décembre 2020</i>

J'ai fait la formation d'AP en apprentissage de septembre 2015 à décembre 2016 à CARCADO. J'en garde un très bon souvenir, à la fois grâce aux personnes que j'ai rencontrées, aux formateurs, aux intervenants, à la qualité des cours et au suivi. C'est vraiment une formation de qualité, exigeante de par sa sélection mais aussi juste. Les formateurs font tout pour rendre les cours intéressants et accessibles, pour nous accompagner au maximum avant les épreuves et pendant les stages. Je recommande cette IFAP à 100%.

Fanny - AP DE décembre 2016 en poste

J'ai été diplômée en 2013 suite à ma formation en apprentissage d'auxiliaire de puériculture. La formation est très complète et très intéressante, et les formatrices y sont pour beaucoup. Elles nous ont transmis la passion de notre beau métier et ont fait de nous les professionnelles de la petite enfance que nous sommes aujourd'hui. Je dois beaucoup à cette formation, et aux formatrices. J'y ai rencontré des gens fabuleux avec qui j'ai passé de merveilleux moments. Je remercie CARCADO SAISSEVAL et les formatrices pour leurs implications dans notre formation.

Mégane - AP DE décembre 2013 en poste

L'IFAP CARCADO ?

Que dire de plus mise à part l'envie d'y retourner?

Un super institut de formation où j'ai fait mon apprentissage d'auxiliaire de puériculture de septembre 2015 à décembre 2016. 16 mois remplis d'apprentissages très intéressants, de leçons de vie.

Des formatrices et une équipe humaine, nous considérant comme des futurs professionnels, avec chacun ses qualités. Un institut qui comprend nos différences, nos parcours, nos difficultés, et qui prend en compte chacun d'entre nous de manière unique. Une formation passant à une vitesse folle, avec des formateurs ayant le talent du savoir-faire apprendre.

Une équipe unique et merveilleuse, merci pour ses merveilleuses années enrichissantes pour moi très épanouissante ! Je recommande à 100000(...)%

Ophélie – AP DE décembre 2016 en poste